



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2009

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	23
Votants :	26

Date de la convocation : 3 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le neuf décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Marcel LE NEVÉ, Daniel JOANNIC, Robert MALZAHN, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Gérard CESBRON, Fabienne LAROCHE, Simone LE NEVÉ, Françoise LE BARILLEC, Jean-Paul LE BIHAN, Jean-François BINON, Michel CROCHET, Jerry STASSIAUX, Sylvie GRALL, Nicole BLENO, Isabelle COSPEREC, Grégory HESLOT, André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Lydwine DELATTRE, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE.

Pouvoirs :

Carole PRENGERE-GREZIL a donné pouvoir à Fabienne LAROCHE

Laurent EGASSE a donné pouvoir à Marcel LE NEVÉ

Nathalie PIGUEL a donné pouvoir à Daniel JOANNIC

Absents excusés : 3

Absents :

Secrétaire de séance : Grégory HESLOT

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal a des remarques relatives aux procès-verbaux des 29 septembre et 04 novembre 2009. **André BAUDOT** demande à reporter cette approbation à la prochaine séance car cela ne figurait pas à l'ordre du jour. **Monsieur le Maire** propose l'approbation de ces 2 procès-verbaux afin de permettre leur diffusion.

Par 23 voix pour et 4 voix contre (A. BAUDOT, M. NADEAU, M. LE QUINTREC et R. NICOL), le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des 29 septembre et 04 novembre 2009.

Bordereau N°1 : Vœu sur la réunification administrative de la Bretagne

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite rajouter un paragraphe par rapport à la version transmise à la convocation pour préciser qui est à l'origine de la présentation de ce vœu transmis par l'association Bretagne Réunie, Comité pour l'unité administrative de la Bretagne. Il ouvre le débat en déclarant qu'il s'attend à ce que tout le monde ne soit pas forcément d'accord.

André BAUDOT donne son point de vue : il estime que ce vœu correspond plus à une question d'ordre politique qu'à une question liée à la gestion des affaires communales, il attire aussi l'attention sur le risque de favoriser les grandes communes au détriment des petites. Ainsi l'arrivée de la Loire Atlantique en Bretagne entraînera l'arrivée de grandes villes telles que l'agglomération de Nantes qui compte 600 000 habitants contre 400 000 habitants pour l'agglomération de Rennes.

Monsieur le Maire répond qu'il est impossible d'empêcher cette tendance. Il fait part de son sentiment personnel sur ce sujet. Il donne pour exemple l'Allemagne et l'Italie, deux pays européens qui s'appuient sur des régions fortes. Il fait référence au rapport Balladur sur la réforme des collectivités territoriales : l'un des objectifs est de renforcer les régions. Il met en avant les racines historiques bretonnes

de la Loire Atlantique, et cite pour illustrer ses propos le berceau nantais de la duchesse Anne au XV^e siècle. La séparation de la Loire-Atlantique avec la Bretagne est tout à fait récente car elle remonte au XX^{ème} siècle avec le gouvernement du Maréchal Pétain. Il estime que les craintes n'ont pas lieu d'être lorsqu'on regarde l'exemple des Lander allemands qui concentrent une grosse partie du pouvoir politique.

Marie-Paule LOISEAU ajoute qu'une telle décision doit s'accompagner d'une réorganisation complète des régions pour permettre à la région Pays de Loire de rester forte comme la Bretagne éventuellement réunifiée.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit bien là de la volonté politique actuelle. Il explique aussi qu'ayant travaillé en Vendée, il estime que la Vendée est plus attirée par les départements du Sud et met en doute sa volonté de rejoindre la Bretagne.

Pour répondre à la question d'**André BAUDOT** sur la pertinence d'intégrer cette question aux décisions du conseil municipal, **Monsieur le Maire** considère qu'elle a sa place au sein des débats municipaux en tant que vœu, et qu'en cas contraire il serait possible de reprocher aux élus de ne pas l'avoir évoqué.

Grégory HESLOT explique qu'il a fait parvenir aux conseillers municipaux divers documents car le sujet l'intéresse, mais il dit qu'il se sent gêné sur la forme du bordereau qui laisse entendre qu'il existe une majorité acquise. Il rappelle en effet le principe de la minorité agissante devant la majorité silencieuse. Il pose aussi la question de la légitimité d'affirmer ce vœu au nom de tous les Surzurois. Il donne pour information des éléments de sondage réalisés ces 10 dernières années au sujet de la réunification de la Bretagne : un courant de sympathie majoritaire est souvent présenté, toutefois des études plus fouillées révèlent que la répartition des avis est plus complexe : 1/3 pour, 1/3 contre, 1/3 sans opinion. Il estime que le débat est très intéressant car cette décision, si elle est validée, aura un impact sur la vie quotidienne de tous les Surzurois pour des raisons économiques, politiques et culturelles. Il aimerait faire en sorte que la majorité des citoyens bretons et les autres prennent part au débat. Il cite le modèle autrichien avec des Lander très dynamiques et leur impact réel sur l'économie. Il lui semble indispensable que tous les acteurs sortent gagnants de cette refonte des régions. Il ajoute que le débat au sein du conseil municipal peut contribuer à lancer les débats au sein de la population. Il a proposé de supprimer les deux premiers points du bordereau et de rajouter un paragraphe sur l'organisation d'un référendum pour bien associer également les habitants des Pays de Loire.

Monsieur le Maire explique que plusieurs propositions existent aujourd'hui sur la restructuration des Régions : réunification de la Vendée avec la région Poitou Charente, réunification du Val de Loire avec les Normandies regroupées. En outre, la bagarre qui risquera de se produire entre Nantes et Rennes peut aussi donner à Vannes des possibilités de s'immiscer. Il conclut sur le fait que le conseil municipal peut décider de ne pas voter ce vœu, mais fait remarquer le mérite de cette discussion au sein du conseil, puisqu'elle lance le débat sur la place publique. Il admet la pertinence de la proposition de **Grégory HESLOT** pour modifier le bordereau et nuancer davantage le propos.

Jean-François BINON répond à **Grégory HESLOT** sur la notion de légitimité des conseillers vis-à-vis de cette question : selon lui, elle peut être remise en question sur tous les sujets traités. **Grégory HESLOT** ajoute que, compte tenu du propos qui ne traite pas directement des affaires communales, cette légitimité n'est pas acquise. **Jean-François BINON** se prononce en faveur de cette réunification pour des raisons historiques et culturelles, et d'identité régionale. Il estime que les craintes vis à vis de la Loire Atlantique, département voisin et dynamique, sont peu justifiées.

Monsieur le Maire considère que l'histoire de Surzur est jalonnée d'arrivée de nouveaux habitants dits « Nantais ». Concernant la légitimité des élus vis-à-vis des opinions des Surzurois, il dit que cela est vrai pour de nombreux sujets.

Pour **Grégory HESLOT**, la légitimité du conseil municipal est de prendre des décisions vis-à-vis de projets locaux. Si toutes les communes adoptent ce vœu, cela risque de donner l'illusion d'une majorité pour un rattachement rapide de la Loire Atlantique à la Bretagne sans consultation des Pays de Loire. Il invite les élus à penser aussi à leurs voisins, car il ne faut pas faire abstraction d'une réalité pour les Pays de Loire, qui depuis 50 ans se sont organisés autour de Nantes.

Monsieur le Maire répond qu'on peut les inciter à élargir leurs frontières.

Robert MALZAHN affirme que le mouvement de réduction du nombre des régions est lancé, et pour cette raison, la région Bretagne comme les autres doit grossir. Il estime que le rôle des élus est de prendre position pour sa région et lui donner des encouragements pour s'agrandir et rester puissante, plutôt que d'attendre et devoir subir un découpage administratif. **Robert MALZAHN** met toutefois en garde sur la notion de consultation populaire, en faisant référence à la polémique actuelle sur la notion d'identité nationale.

Monsieur le Maire incite à voter le vœu de façon à entraîner la population dans le débat. Il propose de nuancer les propos selon les propositions de **Grégory HESLOT**. Il souligne que pour aller dans le sens de la réorganisation des collectivités territoriales, qui à son sens s'orientera vers la fin des départements, le moment lui semble particulièrement opportun de profiter d'une situation de réforme pour revenir à des fondamentaux. En outre les autres départements des Pays de Loire lui semblent suffisamment débrouillards pour trouver de nouvelles solutions.

André BAUDOT demande que la rédaction proposée par **Grégory HESLOT** soit relue une deuxième fois, ce que fait Monsieur le Maire.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 24 voix pour et 3 abstentions (Carole PRENGERE-GREZIL, Fabienne LAROCHE, Jerry STASSIAUX)**:

- affirme l'adhésion au principe d'une participation active à une réflexion sur le redécoupage administratif de la France, qui aboutirait notamment à la réintégration de la Loire-Atlantique dans la Bretagne ;
- soutient toutes les démarches nécessaires auprès du Gouvernement et du Parlement pour obtenir l'organisation, dans les régions administratives actuelles concernées (Bretagne et Pays de Loire), d'une consultation populaire en vertu de l'article 72-1 de la constitution, précédée d'un débat ouvert à tous ;
- donne pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Bordereau N°2 : Analyse financière

Nadine CARTEAU a rédigé, dans le cadre de sa licence professionnelle des Métiers de l'Administration Territoriale, un mémoire sur une analyse financière rétrospective (sur la période 2005/2008) et prospective de la commune de Surzur, en lien avec Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services et les services.

Monsieur le Maire propose de présenter au conseil municipal la partie prospective, sachant que la partie rétrospective a été évoquée en commission finances jeudi 03 décembre. L'analyse prospective lui semble la plus intéressante mais elle est aussi la plus difficile. **Monsieur le Maire** commente cependant l'évolution de l'effort fiscal, qui constitue un indicateur de la pression fiscale et permet d'effectuer des comparaisons avec différentes strates de population. Le tableau présenté page 22 du rapport retrace l'évolution de l'effort fiscal sur la période étudiée: elle atteint presque 3% d'augmentation par an, ce qui est très soutenu comparativement à l'évolution annuelle de la strate, autour de 0.4%, mais constitue un rattrapage en raison de l'écart avec l'effort fiscal de la strate.

Pour l'analyse prospective, **Monsieur le Maire** explique qu'il convient de déterminer vers quelle situation financière la commune s'oriente en fonction des choix budgétaires effectués. Cette analyse est difficile car les chiffres peuvent vite changer. Ce travail doit être repris chaque année, en tenant compte des résultats du compte administratif approuvé. Le principe est de s'appuyer sur des tendances moyennes dégagées de l'analyse rétrospective, tout en intégrant des prévisions liées au développement local en terme d'évolution de la population, et les prévisions liées aux choix budgétaires gouvernementaux (évolution des dotations de l'Etat sans doute limitées à 1%, réforme de la taxe professionnelle encore en discussion au Parlement).

Pour les **charges de personnel**, **Monsieur le Maire** évoque le principe d'une réforme du régime indemnitaire à compter de 2010. L'objectif serait de parvenir à 10 % du salaire brut, mais il faudra au préalable réaliser une analyse comparée avec les communes voisines. Vannes Agglo a d'ores et déjà initié sa réforme avec une base de 20 % du traitement brut. Ce choix semble impossible pour la commune de Surzur eu égard à la situation financière actuelle de la commune.

Pour les **charges générales**, des efforts devront être consentis pour réduire les consommations d'eau et d'énergies notamment, et après réalisation d'audit.

Pour les **charges de gestion courantes** qui intègrent les subventions au CCAS, le taux de remplissage du domicile partagé influera ce chapitre de façon significative. En ce sens, **Monsieur le Maire** signale qu'il a demandé au Conseil Général d'assouplir sa position pour permettre l'admission de personnes handicapées.

Les **charges financières** présentées dans la partie prospective diminuent sur la période, car elles correspondent à une situation de charge financière constante, c'est-à-dire en l'absence de souscriptions de nouveaux emprunts.

S'agissant des **recettes de fonctionnement**, **Monsieur le Maire** rappelle les abattements facultatifs décidés par le conseil municipal depuis les années 1980. Il précise aussi que les taux seuls ne veulent rien dire. Il faut connaître les abattements qui sont appliqués, et surtout mesurer les valeurs locatives des biens. Ces valeurs locatives sont par exemple différentes entre les communes : pour une valeur égale à 1 à Sulniac nous obtenons 1,27 à Surzur, 1,64 à Theix, et 1,84 à Vannes. Il explique qu'il vaut mieux une faible valeur locative et un taux fort, car la valeur locative constitue aussi la base de calcul des parts prélevées pour le Département et la Région, qui fonctionnent tous les deux avec un taux fixe pour tous les contribuables. Mais tous ces éléments sont susceptibles de changer à la suite de la réforme des collectivités territoriales et des valeurs locatives souhaitée par le Gouvernement.

Pour les **produits du domaine**, **Monsieur le Maire** insiste sur la portée des choix de tarifs votés par le conseil municipal pour tous les services liés à l'enfance, hormis ceux du multi-accueil pour lequel les tarifs sont imposés par la CAF. La tendance retenue pour l'analyse est de 1,9% d'augmentation annuelle.

Au sein de la section investissement, il faut distinguer les investissements récurrents des projets exceptionnels. Pour les investissements récurrents, il faut retenir la somme globale qui pourra être répartie de façon différente d'une année sur l'autre entre les principaux postes (hydraulique, voirie, espaces verts, bâtiments). L'étude prévoit un montant global de 480 000 €. **Monsieur le Maire** précise qu'il eût été sans doute plus judicieux d'arrondir à 500 000 €.

Monsieur le Maire cite les projets exceptionnels traités dans le rapport : cimetière, PMU, salle des fêtes.

André BAUDOT intervient en demandant comment vont se rendre les Surzurois à la piscine, si les travaux pour aménager les voies piétonnes ou cyclables ne démarrent qu'en 2012 sur la rue du Général de Virel. **Monsieur le Maire** réfute cette affirmation, car les bas-côtés de la voie sont aujourd'hui empruntés par des cyclistes et des marcheurs. Il considère en outre que la rue des Sports est prioritaire, en terme de sécurité routière.

Jean-François BINON ajoute que la rue de Lann Floren pose aussi un réel problème de sécurité pour les piétons. **Monsieur le Maire** répond que les poteaux mis en place par la commune pour sécuriser le cheminement piétonnier ont été dégradés, et qu'il sera nécessaire de les remettre en l'état, tout en sélectionnant un matériau plus robuste. **Jean-François BINON** explique que cette insécurité est due à la vitesse excessive des automobilistes. Il demande s'il pourrait être envisagé de poser des coussins berlinois pour remédier à cette situation. **Monsieur le Maire** et **Gérard Cesbron** indiquent que cette anomalie relève de l'incivisme et que la commune dispose de peu de moyens face à ces comportements.

Lydwine DELATTRE pose la question des chicanes comme dispositifs pour inciter les gens à ralentir, sur le modèle de la rue Georges CADOUAL. **Monsieur le Maire** répond que les chicanes n'existent plus sur cette rue où il a dû faire face aux demandes des riverains pour les enlever, dans la mesure où les trottoirs étaient démolis par le passage des poids lourds et des engins agricoles.

Concernant le projet de la salle des fêtes, **Monsieur le Maire** précise que les questionnaires vont être dépouillés, et que cette hypothèse d'investissement sera à débattre aussi bien en terme de montant financier, qu'en terme de planning.

Michèle NADEAU demande s'il s'agit d'une hypothèse d'école. **Monsieur le Maire** répond que le mémoire réalisé par Nadine CARTEAU s'appuie sur les consignes qu'il a lui-même définies, en particulier sur la limitation des dépenses de fonctionnement. Il précise que pour lui, le projet salle des fêtes correspond à un curseur à positionner en fonction de la situation financière résultant des différentes hypothèses. **Michèle NADEAU** demande si la commission finances sera amenée à intervenir dans la réflexion de programmation pluriannuelle et participer au choix des projets d'investissements. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative avant le vote de chaque budget. **Michèle NADEAU** ajoute qu'il serait opportun de disposer de plusieurs simulations pour comparer. **Monsieur le Maire** répond que le logiciel de stratégie financière permettra d'élaborer plusieurs ébauches de travail. **Michèle NADEAU** demande si la commission disposera de suffisamment de temps pour travailler avant le vote du budget. **Monsieur le Maire** indique qu'il pourra être tenu compte du compte administratif clôturé en interne.

Concernant les **recettes d'investissement**, **Monsieur le Maire** précise que le FCTVA sera dorénavant perçu avec seulement un an de décalage du fait du respect des termes de la convention en tenant compte des dépenses mandatées et engagées.

Monsieur le Maire précise également que les subventions régionales et départementales varieront en fonction des projets décidés par le conseil municipal. Si le projet de la salle des fêtes n'est pas retenu, les subventions prévues pour cette hypothèse ne seront pas versées.

Monsieur le Maire présente les trois scénarios proposés en terme de fiscalité : stabilité des taux, +2% d'augmentation, +5% d'augmentation. Il précise qu'il est toujours préférable d'avoir des marges importantes en autofinancement brut. **Monsieur le Maire** rappelle que la Maison de l'Enfance paraissait grande au début, mais qu'elle s'approche déjà aujourd'hui du point de saturation. **Michèle NADEAU** demande à Monsieur le Maire s'il est prévu d'étendre la Maison de l'enfance. **Monsieur le Maire** répond qu'on peut aussi limiter le nombre d'enfants des autres communes, car si la commune est tenue moralement de les accepter, il peut leur être demandé une participation plus forte.

Monsieur le Maire commente le niveau du ratio de rigidité structurelle : la commune est déjà au dessus de la valeur d'alerte rouge parce qu'elle propose plus de services qu'ailleurs. Pour exemple, la commune de Muzillac n'a pas encore de médiathèque et dispose d'une petite maison de l'enfance.

Monsieur le Maire demande aussi que les ratios financiers pour les communes de 3 500 à 5 000 habitants soient recherchés.

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation de ce rapport dont un exemplaire a été remis à chacun et remercie Nadine CARTEAU.

Bordereau N°3 : Vote des tarifs municipaux 2010

Monsieur le Maire propose de retenir les propositions de la commission finances réunie le 03/12/2009. **Lydwine DELATTRE** demande sur quel indice se base les augmentations de tarifs ainsi proposées. **Monsieur le Maire** explique que les propositions ont été réalisées sur des nouveaux tarifs, et que les indices ont été calculés a posteriori.

Lydwine DELATTRE demande quelle est la fréquence de réactualisation des tarifs. **Monsieur le Maire** répond que le conseil municipal est amené à se prononcer annuellement et en général chaque mois de décembre. Elle estime que ces augmentations, comme ceux des droits de place, sont arbitraires. **Monsieur le Maire** répond qu'en vertu de l'analyse financière présentée ce soir, l'augmentation des tarifs des services publics et des impôts est nécessaire pour poursuivre le développement de la commune. Il souligne aussi que les professionnels reconnaissent tous les ans que les tarifs pratiqués pour les droits de place sont peu élevés.

Michel LE QUINTREC veut savoir si le vote est bloqué concernant les tarifs liés au cimetière. Il propose plutôt de ne pas les augmenter car il pense que le budget de la chambre funéraire n'est pas déficitaire. **Monsieur le Maire** répond que c'est faux, le fonctionnement de ce service est bien déficitaire actuellement. En outre, il donne pour information le prix coûtant du caveau, soit 1 278 € HT (selon le marché public passé pour l'extension du cimetière). Il a demandé à plusieurs personnes pour comparer ce tarif à ceux

pratiqués par les marbriers aux particuliers, mais il n'a pas eu de réponse précise. Il ne souhaite pas, par principe, réaliser une quelconque marge sur ce service proposé aux Surzurois.

Marie-Claire HAUDEBOURG dit qu'elle préfère une augmentation de 5% sur les services publics qu'une augmentation de 5 % sur les impôts. **Michel LE QUINTREC** rappelle que c'est son droit d'exprimer ses opinions en conseil municipal.

Monsieur le Maire redonne sa position sur les services publics liés au cimetière : il est partisan de faire payer moins cher aux particuliers, ce qui devrait être le cas sur les caveaux, cédés moins chers que le prix coûtant TTC. Pour les droits d'occupation de la salle des fêtes, **Monsieur le Maire** précise que les taux d'augmentation varient de 4 à 6 %, mais les tarifs restent très raisonnables vis à vis des tarifs pratiqués par les communes voisines.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions (Robert MALZAHN, Lydwine DELATTRE)**:

Vu les propositions de la Commission Finances du 02 décembre 2009 ;

décide de fixer les tarifs ci-annexés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Bordereau N°4 : SAAD – valorisation des locaux de la Mairie

André BAUDOT demande si le salaire de Florence LEON GOURVES est déjà imputé. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative à raison de 40 % pour le SAAD. **André BAUDOT** demande également s'il existe d'autres organismes qui utilisent les locaux de la mairie. **Monsieur le Maire** répond que pour les services liés à la Maison de l'enfance, les tarifs intègrent des frais fixes liés à l'utilisation des locaux. Au sujet de l'association de tai-chi, qui utilise la salle du conseil le mardi matin pour ses séances hebdomadaires, **Monsieur le Maire** précise qu'elle paie une location de salle.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'imputer 7,15% du coût de fonctionnement de la Mairie et du service administratif (hors frais de personnel) au budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Bordereau N°5: Décision modificative n°1 du budget principal 2009 de la commune

André BAUDOT demande pourquoi est retiré le matériel roulant. **Agnès LIBERGE** répond qu'il s'agit d'une erreur d'imputation comptable liée à une opération d'ordre.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable au projet de décision modificative n°1 du budget principal 2009 de la commune tel que présenté.

Bordereau N°6: Décision modificative n°1 du budget annexe de la zone artisanale de Lann Borne

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable au projet de décision modificative n°1 du budget annexe 2009 de la zone artisanale de Lann Borne tel que présenté.

Bordereau N°7: Transformation de poste

Monsieur le Maire fait part de la mutation au Conseil Général du Morbihan, au 1^{er} janvier 2010, de Mme Fabienne VINCENT, actuellement titulaire du poste de contrôleur territorial (catégorie B), à temps complet, responsable de l'urbanisme et des travaux. Compte tenu de l'évolution de la commune et des compétences de l'agent de maîtrise, chef d'équipe des services techniques, il est proposé de répartir la charge de travail du poste de contrôleur de travaux sur 2 postes :

1. l'agent de maîtrise, chef d'équipe des services techniques ;
2. un poste relevant de la filière administrative.

André BAUDOT demande qui fera le travail effectué actuellement par l'agent de maîtrise. **Monsieur le Maire** répond que ce point sera traité ultérieurement en même temps que les choix budgétaires pour l'année 2010, mais que l'objectif est de gagner en efficacité.

Michel CROCHET demande si l'agent de maîtrise sera augmenté, compte tenu de l'évolution de ses missions. **Monsieur le Maire** répond que les statuts de la fonction publique territoriale ne permettent pas d'augmenter le traitement de base de l'agent, mais que la possibilité de revalorisation du salaire par le régime indemnitaire sera étudiée.

Michèle NADEAU demande sur quelles bases ont été réparties les tâches des deux postes. **Monsieur le Maire** répond que des gains d'efficacité seront possibles par des relations plus directes.

Monsieur le Maire rappelle que deux contrôleurs des travaux ont été recrutés pour réaliser ces missions, et que cela a conduit à une déception dans les deux cas, pour des raisons différentes. Il ajoute qu'une personne travaille actuellement à la mairie et peut répondre au profil recherché, du fait de sa formation antérieure d'ingénieur. Cette personne devra toutefois réussir à court terme les concours administratifs pour prétendre au cadre d'emplois A ou B. Aujourd'hui, le recrutement direct en catégorie B nécessite une publicité du poste au niveau national. **Monsieur le Maire** précise qu'il a déjà évoqué le sujet avec cette personne et envisagé une compensation de la rémunération par un régime indemnitaire. Il s'agit de Nadine CARTEAU. **Monsieur le Maire** fait part également de l'avis favorable des adjoints. Il estime que Nadine CARTEAU a les capacités, ce qu'elle a déjà démontré par son travail d'analyse financière.

Michèle NADEAU signale que Nadine CARTEAU aura besoin de formation en urbanisme. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative, et explique que cette situation a été aussi évoquée avec l'adjoint administratif en charge du secrétariat des dossiers d'urbanisme. Plusieurs possibilités de formation sont à envisager, notamment un partenariat avec le service d'autorisation du droit des sols de Vannes Agglo.

Grégory HESLOT s'interroge sur la dénomination de filière administrative plutôt que filière technique. **Monsieur le Maire** répond que le profil du poste est plus tourné vers la filière administrative du fait des missions de marché publics et d'urbanisme, mais qu'il n'exclut pas l'approche du terrain.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, responsable administratif de l'urbanisme et des travaux, au 1^{er} janvier 2010 et s'engage à inscrire les crédits budgétaires correspondants au chapitre 012 – Charges de personnel, lors du vote du Budget Primitif 2010.

Bordereau N°8: Service Urbanisme et Travaux - Modification du régime indemnitaire

Simone LE NEVÉ demande si ce régime indemnitaire concerne uniquement le poste d'adjoint administratif. **Monsieur le Maire** répond affirmativement mais précise qu'il s'agit bien du poste d'adjoint administratif créé en lien avec les services techniques.

Jerry STASSIAUX demande pourquoi ne pas répartir les indemnités comme les missions entre les deux postes. **Monsieur le Maire** explique qu'il est nécessaire en premier lieu de s'intéresser au régime indemnitaire du poste qui vient d'être créé. Il précise aussi que l'agent de maîtrise bénéficie déjà d'un régime indemnitaire différent des autres agents, et que le sien sera révisé lors de la révision générale des régimes indemnitaires. Sa situation spécifique sera prise en compte à ce moment là.

Michèle NADEAU demande pourquoi les indemnités sont différentes vis-à-vis du précédent poste de contrôleur technique des travaux. **Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit de compenser la différence de traitement lié au grade du poste. En réponse à **Michèle NADEAU**, il précise également que cette délibération n'est valable que pour le poste d'adjoint administratif, et que dans le cas où la personne titulaire de ce poste réussirait le concours B, le conseil municipal devra prendre une nouvelle délibération.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

1. décide d'attribuer mensuellement à l'adjoint administratif de 2^{ème} classe, responsable administratif de l'urbanisme et des travaux, l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et l'indemnité d'exercice de mission des préfetures (IEMP) ;
2. précise que le montant de l'IAT applicable sera affecté d'un coefficient de 2 et celui de l'IEMP applicable d'un coefficient de 5 ;
3. précise que le montant de ces indemnités sera indexé sur la valeur du point de la fonction publique ;
4. s'engage à inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 – Charges de personnel, lors du vote du Budget Primitif 2010.

Bordereau N°9: Services techniques – modification de l'accord ARTT

En réponse à **André BAUDOT**, **Monsieur le Maire** confirme que les services techniques effectueront 35 heures l'été comme l'hiver. **Michèle NADEAU** demande si cette organisation permettra d'absorber la charge de travail estivale. **Monsieur le Maire** répond que cette proposition résulte d'une demande de la part des agents en concertation avec **Gérard Cesbron**, l'adjoint aux travaux.

Sylvie GRALL demande s'il existe d'autres services qui travaillent 35 heures par semaine. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative pour le multi-accueil, le restaurant scolaire, le CLSH, et la médiathèque. Il précise que le service administratif est à 37h30 par semaine avec 11 jours de RTT.

Gérard CESBRON ajoute que cette modification permettra une meilleure organisation du travail car le système actuel réduit l'équipe à une ou deux personnes l'hiver à cause des journées de récupération. Or la charge de travail est devenue plus régulière sur l'année avec la montée en puissance des bâtiments communaux dont les entretiens doivent être planifiés l'hiver. **Monsieur le Maire** explique qu'il sera possible de revenir sur cette organisation si cela ne se révélait pas satisfaisant. Il propose de donner satisfaction à la demande des agents dans la mesure où cette demande lui semble justifiée. La position du conseil municipal est requise car cette organisation du travail est intégrée à la convention sur l'ARTT.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 25 voix pour, 1 voix contre (Michèle NADEAU) et 1 abstention (Raymond NICOL)**:

1. décide de modifier le protocole portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail relatif aux services techniques municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
2. précise que les agents des services techniques à temps complet effectueront désormais des semaines de 35 heures, soit 5 journées de 7 heures de travail.
3. précise que les autres dispositions du protocole portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des agents communaux demeurent inchangées.

Bordereau N°10: A.L.S.H. – régime indemnitaire pour la directrice adjointe

Grégory HESLOT demande si la directrice est bien remplacée sur la totalité de son temps de présence auprès des enfants depuis son congé maternité en vertu des normes d'encadrements obligatoires. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative, et confirme le recrutement d'une personne pour suppléer la directrice depuis son congé maternité.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer mensuellement l'indemnité d'administration et de technicité, affecté d'un coefficient de 1,5, à l'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, directeur adjoint de l'accueil de loisirs et de la garderie, pendant le congé parental de l'animateur territorial.

Bordereau N°11 : Acquisition d'un pupitre sonorisé

En réponse à **Michel CROCHET**, **Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit d'un devis et non d'une estimation. Il explique que ce devis fait suite à une prise de contact lors du Congrès des Maires. Il ajoute qu'il y a déjà eu un précédent vote défavorable sur le sujet, et que la commune se fait parfois prêter celui de Theix, mais avec le désavantage du manque de disponibilité. En outre, la seule sono dont dispose aujourd'hui la commune est âgée d'une trentaine d'années, et se révèle peu performante.

Jean-François BINON demande s'il sera proposé aux associations de louer cet équipement. **Monsieur le Maire** répond que si tel est le cas, il sera susceptible de vieillir plus rapidement. **André BAUDOT** demande si les séances du conseil municipal seront sonorisées. **Monsieur le Maire** répond que la possibilité existera avec des micro-baladeurs. **Michèle NADEAU** demande si Monsieur le Maire en a vraiment l'intention.

En réponse à **Jerry STASSIAUX**, **Monsieur le Maire** rappelle que la commune de Theix a prêté son équipement 7 à 8 fois pour les manifestations suivantes : Salon des Arts, Salon du Livre, Vœux du maire, Accueil des nouveaux arrivants, cérémonies commémoratives ...**Jerry SATSSIAUX** demande si cet équipement ne peut pas être loué à un prestataire pour chaque manifestation ciblée. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative mais souligne aussi le risque d'indisponibilité.

Jerry STASSIAUX demande si les services ont procédé à une mise en concurrence. **Monsieur le Maire** répond par la négative mais précise qu'il s'agit d'un matériel assez spécifique, et qu'il faudrait pouvoir comparer des produits vraiment identiques en terme de performance technique. **Christian LAMBERT** confirme que ce devis est très bien placé au regard des capacités techniques, et qu'il présente l'avantage d'être très complet et très évolutif. En outre, les nombreuses références de cette société en matière de clientèle au sein des collectivités territoriales donnent des gages évidents de sérieux.

Monsieur le Maire ajoute que si la décision est prise ce soir, la livraison est possible pour la cérémonie des vœux de janvier. Il donne aussi lecture de la lettre d'accompagnement du fournisseur au devis présenté.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 24 voix pour et 3 abstentions (Jerry STASSIAUX, Michel CROCHET, Isabelle COSPEREC)**, émet un avis favorable à l'acquisition d'un pupitre de conférence sonorisé portable.

Questions diverses :

Jerry STASSIAUX demande où en est la réflexion pour l'acquisition d'un défibrillateur. **Monsieur le Maire** répond qu'en vertu d'un courrier de réponse transmis à la commune de Theix, Vannes Agglo a officiellement reconnu qu'elle ne s'occuperait pas de ce dossier. Le choix de matériel entre l'équipement tout automatique ou l'équipement semi-automatique devra donc être du ressort de chaque commune. **Monsieur le Maire** informe le conseil municipal que deux associations sportives, l'Etoile sportive (Foot) et le Club des Boulistes sont prêtes à participer à l'acquisition d'un défibrillateur. **Monsieur le Maire** propose de confier l'instruction de ce dossier à la commission Sports avec deux axes de réflexion : d'une part les besoins de formation (si l'équipement semi automatique est retenu), d'autre part le nombre et la localisation des appareils.

Jerry STASSIAUX se déclare partisan pour l'appareil semi-automatique car il a été avéré des accidents pour le sauveteur lors d'utilisations d'appareils automatiques. **Michel CROCHET** ajoute que les appareils semi-automatiques se révèlent plus rapides que les autres.

Marie-Paule LOISEAU rappelle la mise en garde du capitaine des pompiers, Bernard GUILLO en matière de défibrillateurs : ils sont impuissants vis-à-vis des arrêts cardiaques, la seule possibilité de réanimation concerne les victimes sujettes à fibrillation.

Monsieur le Maire demande que cette dépense soit inscrite au budget 2010.

André BAUDOT déplore que la commune subisse les déambulations nocturnes de certaines personnes. Il demande à Monsieur le Maire ce qui est prévu à Surzur par l'élu référent aux addictions. **Jerry STASSIAUX** répond que la première réunion a eu lieu en juin 2009, et qu'elle avait pour vocation d'informer sur le phénomène d'addiction en Bretagne. Une formation est prévue début 2010 pour la mise en place d'actions concrètes. **Jerry STASSIAUX** rappelle que ce n'est pas l'élu référent seul qui sera en mesure de faire régner l'ordre sur la commune. **Monsieur le Maire** demande à ce sujet que le bulletin municipal alerte une nouvelle fois les parents sur les agissements de leurs enfants, plus particulièrement ceux âgés de 11 à 14 ans. En outre, il remarque que la gendarmerie se montre trop souple dans ses enquêtes, et se dit prêt à leur faire part de sa position. Il attire aussi l'attention sur le fait que les mêmes phénomènes sont constatés sur toutes les communes.

Jerry STASSIAUX précise que la Bretagne n'est pas le premier consommateur d'alcool vis-à-vis des jeunes, mais en revanche elle est au premier ou deuxième rang pour l'alcoolisation rapide. En ce qui concerne la consommation de cannabis, la région Bretagne est là encore classée dans les premières régions consommatrices. L'excitation qui en résulte est d'ailleurs renforcée en cas de mélange avec l'alcool ou avec des boissons excitantes et énergisantes.

Fabienne LAROCHE remercie tous les participants au Téléthon 2010. Elle précise le bénéfice de l'opération, égale à 3209.81 €, en retrait par rapport à l'année dernière comme dans les autres communes (3 605 € en 2008). **Monsieur le Maire** souligne la convivialité de la soirée. **Jean-François BINON** trouverait bien que certains conseillers municipaux ne se considèrent pas élu, à raison d'un seul mercredi par mois.

Michèle NADEAU demande pourquoi le conseil n'est plus informé des DIA. **Monsieur le Maire** précise que ces informations ont été transmises de façon non régulière jusqu'à présent. **Monsieur le Maire** conclut en évoquant le frémissement qu'il a constaté en terme de reprise de développement au vu des dernières DIA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h15.

Le secrétaire de séance,

Grégory HESLOT

Le Maire

Vu le 23 décembre 2009

Marcel LE NEVÉ